



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/15 (Vol. I)
1er novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT*

Treizième réunion directive

* Le présent document est une version miméographiée du rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive, qui sera publié ultérieurement comme Supplément No 15 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/15), vol. I.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	4
I. MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE À SA NEUVIÈME SESSION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 - 19	5
A. Constitution des trois Commissions conformément aux décisions de la Conférence	3	5
B. Approbation des projets d'ordre du jour provisoire de la première session des Commissions	4 - 19	5
1. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1)	5 - 13	5
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2)	14 - 17	7
3. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Commission 3)	18 - 19	8
II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT (Point 4 de l'ordre du jour)	20 - 22	9
III. QUESTIONS DIVERSES (Point 5 de l'ordre du jour)	23 - 29	11
A. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-septième session	23 - 27	11
B. Autres questions concernant la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session	28 - 29	12
IV. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE	30 - 60	13
V. QUESTIONS D'ORGANISATION	61 - 71	20
A. Ouverture de la réunion	61	20
B. Bureau de la treizième réunion directive	62	20
C. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	63	20
D. Composition du Conseil du commerce et du développement	64 - 65	20
E. Examen du calendrier des réunions (Point 3 de l'ordre du jour)	66 - 70	20
F. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive (Point 6 de l'ordre du jour)	71	21

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
I. Ordre du jour de la treizième réunion directive	22
II. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement	23
III. Ordres du jour provisoires annotés de la première session des trois Commissions	25
IV. Composition et participation aux travaux	29

INTRODUCTION

1. La treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 8 juillet 1996. Le Conseil n'a tenu, au cours de cette réunion, qu'une seule séance - 874e séance plénière. L'ordre du jour de la réunion est reproduit dans l'annexe I plus loin.

2. La treizième réunion directive avait pour principal objet de permettre au Conseil de donner suite aux recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session, tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 27 avril au 11 mai 1996, concernant en particulier la création des trois nouvelles Commissions et l'approbation de l'ordre du jour provisoire annoté de leur première session (annexe III)¹. Le Conseil a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session (session ordinaire), prévue du 7 au 18 octobre 1996 (annexe II).

¹ Pour le document final adopté par la Conférence à sa neuvième session, voir "Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377).

Chapitre I

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE À SA NEUVIÈME SESSION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Constitution des trois Commissions conformément aux décisions de la Conférence

Décision du Conseil

3. À sa 874e séance, le 8 juillet 1996, le Conseil du commerce et du développement a, en application des paragraphes 108 et 112 du document final adopté par la Conférence à sa neuvième session², constitué les Commissions ci-après en tant qu'organes subsidiaires du Conseil :

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

B. Approbation des projets d'ordre du jour provisoire de la première session des Commissions

4. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi d'un document intitulé "Projets d'ordres du jour provisoires pour la première session des commissions, présentés par le Président du Conseil" (TD/B/EX(13)/L.2), qui avait été soumis à la suite des consultations informelles tenues par le Président en préparation de la treizième réunion directive du Conseil.

1. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

(Commission 1)

5. Le Président a dit qu'au cours des consultations informelles, il avait été entendu que la Commission tiendrait sa première session en deux parties, d'une durée de deux jours et demi chacune. Cette façon de procéder répondait aux exigences d'une situation unique en 1996 et ne constituerait pas un précédent pour les travaux futurs de la Commission. À la première partie de sa session, en novembre 1996, la Commission examinerait le point 3 de son ordre du jour, et à la reprise de sa première session, en février 1997, elle examinerait le point 4.

6. À cet égard, il avait également été décidé que le secrétariat de la CNUCED établirait une analyse des aspects environnementaux du commerce pour la deuxième partie de la première session de la Commission 1, mais que ce document serait disponible dès la première partie de la session, en novembre. Le document, qui traiterait pour l'essentiel de questions actuelles d'environnement, en particulier dans l'optique du développement, ne ferait pas l'objet de

² Ibid. Le document final indique également, dans ses paragraphes 109 à 111, les domaines de travail respectifs des trois Commissions.

discussions ou d'observations au cours de la première partie de la session, mais servirait plutôt à préparer l'examen du point 4 à la deuxième partie de la session, en février 1997.

7. Concernant les travaux de la Commission 1, le Président a rappelé qu'il avait également été décidé qu'une réunion directive du Conseil serait convoquée au cours du premier trimestre de 1997 afin d'examiner diverses questions découlant de la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue à Singapour en décembre 1996.

8. Le représentant de la Bulgarie a rappelé qu'au paragraphe 91 du document final de Midrand, la Conférence avait confirmé que la CNUCED avait notamment pour mandat d'aider les pays en transition à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. Il notait toutefois que les annotations à l'ordre du jour provisoire de la Commission 1 ne traduisaient pas le consensus réalisé à la neuvième session de la Conférence sur ce point. Il a donc proposé que, en conformité avec le paragraphe 91 du document de Midrand, une nouvelle phrase soit ajoutée après la deuxième phrase des annotations relatives au point 3 de l'ordre du jour, comme suit : "À cet égard, il faudrait tenir compte des intérêts spécifiques des pays en transition".

9. Les représentants du Bélarus et de la Fédération de Russie ont appuyé la proposition du représentant de la Bulgarie. Les représentants du Maroc, de l'Égypte et de la Hongrie ont toutefois déclaré préférer que le texte reste inchangé, car il était l'aboutissement d'un long processus de consultations.

10. Le représentant de la France a souligné que si les ordres du jour provisoires de la Commission 2 et de la Commission 3 faisaient dûment référence aux pays les moins avancés (PMA), tel n'était pas le cas des annotations à l'ordre du jour provisoire de la Commission 1. L'approche intersectorielle désormais appliquée aux travaux relatifs aux PMA imposait, selon lui, de corriger cet oubli.

11. Le Président a instamment demandé au Conseil d'approuver l'ordre du jour provisoire annoté de la Commission 1 sans modifications, étant entendu que le secrétariat tiendrait pleinement compte des points soulevés par la Bulgarie et par la France dans l'exécution des travaux relatifs aux points de fond.

12. Concernant l'analyse devant être établie sur les aspects environnementaux du commerce, le représentant de l'Égypte a dit que si le document était mis à la disposition de la Commission 1 à la première partie de sa session en novembre, il faudrait le réactualiser pour la reprise de la session en février 1997 à la lumière des résultats de la Réunion ministérielle de l'OMC. Le représentant de l'Argentine a quant à lui estimé que le document devrait porter sur toutes les questions indiquées au paragraphe 91 iv) du document final de Midrand, exception faite de la question inscrite à l'ordre du jour du Comité de l'environnement et du commerce de l'OMC, car il faudrait s'efforcer d'éviter tout chevauchement entre les travaux de la CNUCED et ceux de l'Organisation mondiale du commerce.

Décision du Conseil

13. Ayant pris note des observations et considérations ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission du commerce des biens et

services, et des produits de base (Commission 1), tel qu'il figurait à la page 2 du document TD/B/EX(13)/L.2³.

2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes

(Commission 2)

14. Le Président a rappelé que l'accord s'était fait sur le projet d'ordre du jour provisoire annoté lors des consultations informelles, étant entendu que le Président de la Réunion d'experts qui établirait le rapport pour l'examen du point 4 serait invité à participer à la première session de la Commission pour répondre aux questions des délégations. Il a également attiré l'attention sur les craintes exprimées par le porte-parole de l'Union européenne quant aux difficultés que des membres de l'Union pourraient avoir à prendre part à un débat approfondi si leurs experts ne participaient pas aux travaux de la Commission.

Décision du Conseil

15. Ayant pris note des observations du Président ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2), tel qu'il figurait à la page 3 du document TD/B/EX(13)/L.2⁴.

Décision annexe concernant le nouveau Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence proposé

16. Après avoir pris note d'une brève déclaration dans laquelle le Président avait rappelé que la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Genève, 13-21 novembre 1995) avait adopté une résolution dans laquelle elle avait notamment recommandé à l'Assemblée générale de changer le nom du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives en Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le Conseil du commerce et du développement a entériné l'accord réalisé au cours des consultations informelles selon lequel le Président du Conseil devrait transmettre, au nom du Conseil, une déclaration à New York indiquant que le Conseil se félicitait des résultats de la troisième Conférence de révision.

17. À cet égard, le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que des mesures devaient être prises pour s'assurer que la résolution devant être adoptée par l'Assemblée générale sur cette question soit strictement conforme aux arrangements institutionnels arrêtés par la Conférence à sa neuvième session.

³ Pour l'ordre du jour provisoire annoté de la Commission 1, voir la section A de l'annexe III.

⁴ Pour l'ordre du jour provisoire annoté de la Commission 2, voir la section B de l'annexe III.

3. Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

(Commission 3)

18. Le Président a rappelé qu'au cours des consultations informelles, des délégations avaient fait observer, à propos des annotations sur les points 3 et 4, qu'à l'avenir les annotations aux points de l'ordre du jour devraient être plus spécifiques et plus précises. Elles avaient également estimé que lorsque ces points seraient abordés par la Commission, il faudrait examiner les travaux à réaliser à l'avenir, et que la documentation établie sur ces deux points devrait également comprendre le projet de programme de travail de la Commission.

Décision du Conseil

19. Ayant pris note des observations ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Commission 3), tel qu'il figurait dans les pages 4 et 5 du document TD/B/EX(13)/L.2⁵.

⁵ Pour l'ordre du jour provisoire annoté de la Commission 3, voir la section C de l'annexe III.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de ce point, le Conseil a été saisi du document suivant :

"Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement : projet d'ordre du jour provisoire présenté par le Président du Conseil" (TD/B/EX(13)/L.1.

21. En présentant le point, le Président a rappelé ce qui avait été convenu lors de ses consultations informelles à propos de certains points de l'ordre du jour provisoire :

a) Concernant le point 2 (Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation), la réunion informelle de haut niveau d'une journée aurait lieu le 10 octobre 1996. Au début de la journée, un groupe composé de ministres et de chefs d'entreprise se réunirait pour examiner les trois thèmes suivants :

- 1) Les tendances de l'investissement étranger direct, en particulier dans les PMA, leurs déterminants, les obstacles rencontrés et les conséquences à en tirer pour la promotion de l'investissement étranger direct;
- 2) L'interdépendance de l'investissement, du commerce et de la technologie, et ses incidences sur le développement;
- 3) Examen des accords en vigueur, définition et étude des questions à prendre en considération en vue de l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement et analyse des conséquences pour le développement.

À la fin de la même journée, un groupe de discussion se réunirait, composé de chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux compétents.

b) Concernant le point 5 (Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique), le secrétariat serait prié d'établir un document de séance faisant le point de la réunion d'examen à mi-parcours, tenue à New York courant septembre 1996.

c) Concernant le point 6 (Examen des activités de coopération technique de la CNUCED), outre l'examen des activités de coopération technique entrepris en 1995, le Conseil devrait recevoir du secrétariat des renseignements sur l'évolution générale des activités de coopération technique de la CNUCED, y compris la coopération avec d'autres organisations et les tendances concernant la mobilisation de ressources, ainsi que des propositions préliminaires devant lui permettre de prendre des décisions conformément à la section II.E – plus particulièrement le paragraphe 96 – du document final de la neuvième session de la Conférence. Avant la session du Conseil en octobre, le Secrétaire général tiendrait des consultations informelles sur cet aspect de la mise en oeuvre des décisions adoptées à Midrand.

d) Concernant le point 7 b) (Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED), le secrétariat serait prié d'établir un document d'information indiquant les modalités de financement de la participation d'experts, en particulier des pays en développement, aux réunions des organismes des Nations Unies, notamment de ceux qui sont établis à Genève. Ces renseignements seraient communiqués aux délégations avant la quarante-troisième session du Conseil pour permettre aux participants aux consultations informelles de septembre de préparer les débats du Conseil sur cette question.

e) Concernant le point 8 b) (Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session), il a été proposé que les rapports des futures sessions de cet organe soient examinés par le Conseil en réunion directive.

f) Concernant le point 10 (Questions diverses), le secrétariat a été prié d'indiquer dans les annotations correspondantes que les délégations souhaiteraient examiner à la quarante-troisième session du Conseil la politique de publication de la CNUCED (conformément au paragraphe 107 a) du document final de Midrand), ainsi que la question de la coordination et de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations et institutions (par. 99 du document final de Midrand). Il a également été entendu que le secrétariat établirait une documentation sur ces deux questions, qui serait présentée aux consultations informelles du Secrétaire général de la CNUCED préalables à la quarante-troisième session.

Décision du Conseil

22. Ayant pris note des observations ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session présenté par le Président du Conseil (TD/B/EX(13)/L.1)⁶.

⁶ Pour l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe II.

Chapitre III

QUESTIONS DIVERSES

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-septième session

23. Le Président a rappelé qu'au cours de sa vingt-septième session, du 17 au 19 juin 1996, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avait examiné le projet de plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001. Le Conseil était saisi du rapport du Groupe de travail – document TD/B/43/2-TD/B/WP/96 – auquel étaient annexés une décision du Groupe ainsi qu'un résumé du Président, avec les modifications proposées. Étant donné que le Comité du programme et de la coordination (CPC) examinerait très prochainement, à New York, le plan à moyen terme et que le Groupe de travail se réunirait également bientôt ici, à Genève, les modifications à apporter au plan avaient déjà été communiquées au CPC.

24. Faisant observer que dans le chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001, il était prévu que les travaux concernant les pays en développement sans littoral relèvent du sous-programme 9.4 (Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale), le représentant de la Mongolie a proposé que les questions concernant ces pays soient replacées dans un contexte économique plus large que celui de ce sous-programme. Il a donc demandé que le texte du programme 9 soit révisé de façon que les pays sans littoral relèvent du sous-programme 9.5 (Pays les moins avancés). Cela serait conforme au paragraphe 113 du document final de la neuvième session de la Conférence, qui stipulait que "l'entité responsable au sein du secrétariat de la CNUCED des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires devrait être structurée, dotée en effectifs et équipée de façon à pouvoir coordonner les travaux sectoriels, surveiller l'application du Programme d'action de Paris et d'autres programmes d'action pertinents des Nations Unies, et fournir au Conseil du commerce et du développement les contributions nécessaires à son examen desdits travaux et programmes".

25. Les représentants du Népal et de l'Ouganda ont appuyé la proposition du représentant de la Mongolie.

26. Le Président a dit que le CPC avait déjà été informé de ces préoccupations et que la question dépendait désormais de l'Assemblée générale.

Décision du Conseil

27. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-septième session et des déclarations s'y rapportant.

B. Autres questions concernant la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session

28. Se référant à quelques autres questions indiquées dans le document de travail informel du secrétariat, en date du 10 juin 1996, pour décision à prendre au titre de la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la

Conférence à sa neuvième session, le Président a dit qu'il croyait comprendre que le Conseil ne serait pas en mesure d'examiner ces questions à sa présente réunion directive. Il était donc proposé qu'elles soient abordées en septembre 1996, lors des consultations du Président et du Bureau ou des consultations du Secrétaire général de la CNUCED, en vue de préparer les décisions nécessaires.

Décision du Conseil

29. Le Conseil du commerce et du développement a souscrit à la proposition du Président.

Chapitre IV

DÉCLARATIONS DE CLOTURE

30. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Cuba) a dit que les pays membres de son groupe tenaient à réaffirmer leur totale adhésion aux accords qui avaient été adoptés par consensus à la neuvième session de la Conférence, tels que reproduits dans la "Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement", et qui attestaient la volonté politique de la communauté internationale d'imprimer un élan nouveau à cet important organisme des Nations Unies qui oeuvrait en faveur du développement. La treizième réunion directive du Conseil, y compris les consultations préparatoires, avait permis aux délégations de prendre une série de décisions concernant la mise en place des nouveaux mécanismes institutionnels, en application des accords adoptés à la neuvième session de la Conférence. Le Groupe latino-américain et caraïbe se félicitait de la décision d'organiser une réunion de haut niveau sur l'investissement lors de la quarante-troisième session du Conseil et espérait que tous les pays membres auraient à coeur d'y être représentés au plus haut niveau possible. Cela encouragerait un débat large et approfondi qui éclairerait les effets des investissements étrangers et directs et leurs perspectives ferait ressortir les moyens de veiller à ce que ces investissements contribuent réellement au développement des pays en développement. Le porte-parole ne doutait pas que le secrétariat saurait prendre des mesures appropriées pour l'organisation de cette réunion, s'agissant notamment d'en convoquer les participants aussitôt que possible.

31. Un point de l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil auquel le Groupe latino-américain et caraïbe attachait une importance particulière concernait la question du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED [point 7 b)]. Les mesures à prendre à cet égard ne pouvaient être différées plus longtemps, et le financement de cette participation devait être considéré comme un moyen efficace de garantir une contribution plus large des pays en développement aux travaux de la CNUCED.

32. Le Groupe latino-américain et caraïbe approuvait pleinement le mandat imparti aux trois nouvelles commissions. S'agissant de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1), il considérait que les questions relatives au commerce et à l'environnement étaient correctement définies et aboutiraient à des résultats satisfaisants. Dans ce contexte, il faudrait aborder dans un proche avenir la question de la structuration des règles relatives aux services eu égard aux travaux en cours à l'OMC. Un autre volet important des travaux futurs de la CNUCED, qui était par nature intersectoriel et devrait donc mobiliser tout l'appui institutionnel nécessaire, concernait les politiques de concurrence, y compris la protection des consommateurs.

33. Depuis un certain temps déjà, le Groupe latino-américain et caraïbe soulignait tout le prix qu'il attachait à l'assistance technique fournie par le secrétariat de la CNUCED. Il était impératif que cette assistance revête un caractère universel et soit octroyée aux pays qui en avaient besoin, notamment aux petits pays latino-américains ou caraïbes économiquement fragiles. La récente publication par le secrétariat d'un modèle de prototype pour la création d'une banque d'import-export (UNCTAD/ECDC/256) était à cet égard un bon exemple du type de travail que les pays du Groupe latino-américain et caraïbe attendaient de la CNUCED, car cela encourageait l'échange d'expériences et la coopération entre les pays en développement eux-mêmes.

34. Le porte-parole du Groupe asiatique (Népal) a dit que son groupe avait participé aux consultations informelles dans un esprit de conciliation et de compromis, et dans le souci de contribuer à un consensus. Le Groupe asiatique avait avancé quelques propositions constructives concernant des points des projets d'ordre du jour de la quarante-troisième session ordinaire du Conseil et de la première session des commissions, et il se réjouissait que certaines de ses propositions eussent été retenues. Pour faire avancer les discussions, il n'avait pas insisté sur quelques autres propositions, en particulier les deux questions ci-après :

a) Premièrement, le Groupe asiatique avait proposé que le thème de la réunion de haut niveau du Conseil soit le "financement du développement", convaincu qu'il était que cette réunion devrait examiner l'ensemble de la question du déficit de ressources – dont les investissements étrangers directs n'étaient qu'un élément – pour le financement de l'effort de développement des pays en développement, notamment des PMA. Toutefois, il avait décidé de respecter l'opinion de la majorité et d'accepter que l'accent soit mis sur l'investissement étranger direct et le développement cette année. Mais la question du financement du développement restait d'une importance cruciale pour les pays en développement et continuait de relever des compétences de la CNUCED; elle devrait donc être examinée dans une instance appropriée, à savoir le Conseil ou la Commission compétente, en 1997. Le Groupe asiatique avait noté avec satisfaction que de nombreux pays avaient bel et bien reconnu, au cours des consultations informelles, qu'il était impératif d'engager une discussion sur cette question à la CNUCED l'an prochain;

b) Deuxièmement, le Groupe asiatique avait estimé nécessaire que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base soit convoquée en 1996, car elle pouvait beaucoup contribuer à la réunion ministérielle de l'OMC à Singapour. Là encore, pour qu'il puisse y avoir consensus et étant bien entendu que cela ne créerait pas de précédent, il avait accepté que la première session de la Commission soit divisée en deux parties. Il avait aussi accepté, en dépit de quelques difficultés éprouvées par certains de ses membres, que le point 3 proposé soit examiné à la première partie de la session en novembre 1996 et le point 4 à la deuxième partie de la session en janvier-février 1997. Toutefois, la documentation du secrétariat sur les deux points devrait être disponible dès la première partie de la session en novembre 1996. Le secrétariat pourrait établir un bref additif rendant compte de l'évolution de la situation après la réunion de Singapour concernant le point 4, pour la deuxième partie de la session en janvier-février.

35. Par ailleurs, le Groupe asiatique s'inquiétait des divergences de vues concernant le calendrier annuel de la CNUCED. Celle-ci avait toujours travaillé sur la base de l'année civile et non pas d'une année commençant et finissant par les sessions du Conseil. Aucune décision contraire n'avait été prise à Midrand. En fait, la question n'avait même pas été abordée. Le Groupe asiatique était donc d'avis que la pratique jusque-là en usage devait être maintenue. Calquer le calendrier annuel sur les sessions du Conseil ferait perdre toute une année de travail. Cela n'était absolument pas souhaitable, et le Groupe asiatique tenait vivement à ce que les travaux à la CNUCED continuent sur le rythme de l'année civile.

36. Pour ce qui était du nouveau mécanisme intergouvernemental qui commencerait très prochainement de fonctionner, le porte-parole a souligné que, même si les questions relatives aux PMA seraient désormais examinées par l'ensemble du mécanisme intergouvernemental, comme convenu à la neuvième session de la Conférence, l'entité responsable au sein du secrétariat de la CNUCED des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des

petits pays en développement insulaires devrait être structurée, dotée en effectifs et équipée de façon à pouvoir coordonner les travaux sectoriels, surveiller l'application du Programme d'action de Paris et d'autres programmes d'action pertinents des Nations Unies, et fournir au Conseil du commerce et du développement les contributions nécessaires à son examen desdits travaux et programmes.

37. Réitérant la position du Groupe asiatique quant à la nécessité de financer la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts, le porte-parole a dit que, puisque le nombre des réunions était désormais limité à 10 par an, il importait de veiller à ce que les pays en développement tirent pleinement profit de ces réunions. Cela pourrait être fait en finançant la participation d'un certain nombre d'experts de pays en développement à chaque réunion d'experts. Le secrétariat devrait donc réaliser les études nécessaires pour que le Conseil puisse examiner la question à sa prochaine session ordinaire et parvenir à une décision favorable.

38. La porte-parole du Groupe africain (Kenya) a dit que son groupe jugeait bien conçu l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil. Il était important que la première session ordinaire du Conseil à se tenir à la suite de la neuvième session de la Conférence aborde quelques-unes des questions d'une importance vitale pour l'Afrique, car, bien que la croissance en Afrique se soit légèrement redressée en 1995 – à un niveau d'environ 3 % – la plupart des pays africains souffraient de la baisse des prix de leurs exportations de produits de base, ce à quoi s'ajoutaient pour certains des guerres civiles et l'incertitude politique. La situation en matière de sécurité alimentaire dans le continent était également préoccupante, car des sécheresses ou des précipitations irrégulières avaient entraîné une diminution des récoltes dans la plupart des pays subsahariens. Cela s'était traduit par une dépendance accrue à l'égard des importations alimentaires pour éviter des famines. La diminution continue des versements nets d'aide était également un facteur de ralentissement de la croissance, auquel s'ajoutait une charge encore excessive de remboursement de la dette. Une fois de plus, la croissance économique de l'Afrique et la part du continent dans le commerce mondial n'avaient pas suivi le rythme de l'accroissement démographique, le résultat en étant que les revenus réels n'avaient pas progressé.

39. Pour offrir des conditions favorables aux investissements étrangers directs, la plupart des pays africains avaient engagé de vastes mesures de réforme économique. Malheureusement, les investissements étrangers directs n'avaient pas augmenté en proportion des efforts consentis. La question de fond sur l'investissement étranger direct et le développement dans une économie internationale en voie de mondialisation présentait donc un grand intérêt pour l'Afrique. Pour que le sujet soit correctement traité, il fallait que les ministres et les chefs d'entreprise participants soient, du point de vue de la répartition géographique, représentatifs de la composition de la CNUCED.

40. Le Groupe africain se félicitait de l'inscription à l'ordre du jour du point 5 ("Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique") et notait que le secrétariat rédigerait un document faisant le point sur la réunion d'examen à mi-parcours prévue en septembre 1996 à New York.

41. Sur la question de la coopération technique, la porte-parole s'est déclarée satisfaite des programmes établis par le secrétariat de la CNUCED en collaboration avec d'autres organisations internationales. Le séminaire sur l'OMC et les résultats du Cycle d'Uruguay, qui venait de s'ouvrir à Nairobi,

faisait partie d'un programme intégré d'assistance technique réalisé conjointement par l'OMC, la CNUCED et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Elle espérait que ce programme serait étendu à tous les pays africains.

42. Concernant les nouvelles commissions et l'ordre du jour de leur première session, le Groupe africain appuyait les propositions avancées, considérant que les questions prioritaires qui ne pouvaient être abordées au cours de la première session le seraient sans aucun doute aux sessions futures. De plus, il appuyait l'idée de convoquer au cours du premier trimestre de 1997 une réunion directive du Conseil où seraient examinées les questions découlant de la réunion ministérielle de l'OMC à Singapour.

43. Enfin, la porte-parole a noté qu'un certain nombre de questions devant être examinées à la quarante-troisième session du Conseil feraient l'objet de consultations préalables. Le Groupe africain espérait que des dispositions seraient prises pour que les délégations non anglophones puissent elles aussi y participer efficacement.

44. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a estimé que les questions prioritaires pour les trois nouvelles commissions devaient être axées sur les besoins spéciaux des pays en développement, en particulier des PMA, avoir une orientation pragmatique et se concentrer sur la thématique du développement. En outre, les commissions devraient, chaque fois que possible, accorder une attention particulière à l'analyse et à l'échange d'expériences fructueuses en matière de développement, et aux leçons à en tirer. D'une manière générale, l'ordre du jour des commissions devrait toujours être conçu de façon à faciliter la participation des décideurs et responsables compétents. À cet égard, la division en deux parties de la première session de l'une des commissions ne devrait pas constituer un précédent. Chaque commission devrait également planifier et organiser ses travaux et donner des orientations claires au secrétariat. Étant donné la structure resserrée du nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et les limites fixées au nombre et à la durée des réunions, il serait essentiel de veiller à une bonne préparation des sessions et à une utilisation efficace du temps de réunion. Il faudrait donc concentrer les travaux sur un nombre limité de thèmes visant à promouvoir la participation des pays en développement au système commercial international. Le succès des commissions dépendrait beaucoup, entre autres facteurs, d'une documentation bien préparée, distribuée en temps voulu, exploitant pleinement la capacité analytique de la CNUCED et bien centrée sur les thèmes à l'étude.

45. Les commissions auraient à faire preuve de circonspection concernant la convocation de réunions d'experts, auxquelles elles devraient donner un mandat précis pour que celles-ci leur fournissent des avis utiles à l'examen des questions relevant de leur compétence. Une distinction nette devait être maintenue entre le travail directif des commissions et les questions techniques examinées dans les réunions d'experts.

46. Concernant la quarante-troisième session du Conseil en octobre, l'Union européenne escomptait que la préparation se fasse dans la transparence et avec la participation de tous les États membres. Elle comptait également recevoir la documentation dans les délais voulus et dans toutes les langues officielles de l'ONU.

47. Pour ce qui était de la réunion de haut niveau, l'Union européenne considérait que les propositions qui venaient d'être approuvées permettraient un débat d'orientation utile sur l'investissement étranger direct et le développement. Le représentant a noté avec plaisir que l'on comptait sur la

participation à cette réunion de personnalités du secteur privé possédant une solide expérience de l'investissement dans les pays en développement. Leur contribution constituerait une innovation heureuse, qui enrichirait considérablement les débats sur une question d'une très grande importance pour les pays en développement.

48. En ce qui concernait la gestion, il était essentiel pour le Conseil de pouvoir examiner la politique de publication de la CNUCED et la question de la coopération et de la coordination entre la CNUCED et d'autres organisations internationales.

49. Enfin, l'Union européenne considérait que, s'agissant du calendrier des réunions, il fallait trouver un bon équilibre entre les réunions d'experts et celles de leurs commissions de tutelle. Les réunions des commissions devaient être harmonieusement réparties entre les sessions annuelles du Conseil. C'était aux commissions qu'il incombait de convoquer les réunions d'experts. Toute exception à cette importante disposition du texte de Midrand devait être justifiée et viser à faciliter un travail efficace des commissions. Les considérations de l'Union européenne sur le calendrier des réunions tenaient compte des contraintes de temps imposées au mécanisme intergouvernemental et de la nécessité qui en découlait d'établir à cet égard un calendrier optimal.

50. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que le document final adopté à la neuvième session de la Conférence montrait qu'il était possible de parvenir à un profond consensus sur les questions traitées par la CNUCED. Tous les documents qui seraient adoptés dans les futures réunions intergouvernementales à la CNUCED devraient être fidèles au libellé mûrement pesé du document de Midrand.

51. Le représentant a souhaité que les documents destinés à la quarante-troisième session du Conseil, en particulier le World Investment Report 1996 et le Rapport sur le commerce et le développement 1996, soient très prochainement mis à la disposition à la fois des missions à Genève et des capitales, afin que les délégations puissent bien préparer les travaux de la session.

52. Enfin, la délégation russe portait une appréciation positive sur les mesures que le Secrétaire général de la CNUCED avait prises pour réorganiser le secrétariat et espérait que le Secrétaire général pourrait faire part de ses vues sur la question aux délégations dans un proche avenir.

53. Le représentant de la Chine a rappelé que, conformément aux dispositions du document final de Midrand, il avait été demandé à la CNUCED de veiller à ce que les pays en développement puissent participer plus équitablement au commerce mondial. La délégation chinoise espérait que le nouvel esprit de coopération favoriserait une évolution de la position des pays en développement dans l'économie mondiale d'ici à la dixième session de la Conférence. À cette fin, la CNUCED devrait consacrer moins de temps aux questions de procédure et privilégier les questions de fond. Le représentant a noté avec satisfaction que les ordres du jour provisoires qui venaient d'être approuvés pour la quarante-troisième session du Conseil et pour les nouvelles commissions mettaient en évidence les tâches définies par la Conférence à sa neuvième session. Pour ce qui était de la documentation des réunions futures, il était important que les documents soient distribués en temps voulu, y compris dans leur version chinoise, nécessaire pour les travaux préparatoires devant être faits à Beijing.

54. Évoquant les dispositions prises pour les consultations informelles préalables à la treizième réunion directive du Conseil, le représentant de la Hongrie a dit que sa délégation avait apprécié les possibilités offertes aux délégations qui n'étaient pas représentées dans les groupements géographiques d'exprimer leurs vues dans les premières étapes du processus. Il espérait que cette pratique deviendrait la norme au lendemain de la neuvième session de la Conférence. Ces consultations informelles devraient non seulement contribuer à une participation adéquate des délégations intéressées aux travaux préparatoires, mais aussi permettre d'éviter que de nouvelles idées ne soient présentées de façon impromptue en session plénière.

55. Le représentant de la République de Corée a dit que, confrontée à la difficile mission de mettre en oeuvre ce qui avait été approuvé à la neuvième session de la Conférence, la CNUCED devait se montrer plus productive et plus compétitive. À cet égard, le succès des réunions dans le cadre du nouveau mécanisme dépendrait fondamentalement de l'établissement d'ordres du jour bien ciblés et bien conçus. Ceux qui venaient d'être approuvés pour la quarante-troisième session du Conseil et pour la première session des commissions étaient excellents, et le représentant s'est en particulier félicité du débat futur sur le point 3 de l'ordre du jour du Conseil, question à laquelle son pays attachait une importance considérable. La République de Corée tenait spécialement à l'échange d'expériences de développement entre pays en développement, comme le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée l'avait souligné à Midrand. Le point 3 couvrait assurément un large éventail de questions intéressant l'économie mondiale et le développement.

56. Le porte-parole du Groupe B (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a dit que, en tant que première session ordinaire à se tenir depuis la neuvième session de la Conférence – point de départ, l'espérait-il, d'une renaissance de la CNUCED – la quarante-troisième session du Conseil en octobre pourrait bien être l'une des plus importantes sessions du Conseil. Il était donc essentiel qu'elle soit bien préparée, car la façon dont elle se déroulerait et les résultats qu'elle produirait seraient d'une importance cruciale. La préparation devait se faire dans un esprit d'ouverture et de pleine transparence, avec la participation de tous les États membres intéressés. Il fallait encore transposer les objectifs et les dispositions du document final de Midrand en mesures concrètes pour le bien-être des pays auxquels les activités de la CNUCED devraient réellement profiter. Si le défi en était relevé, tous les efforts consentis n'auraient pas été vains. Mais si, malgré le nouveau contexte, la communauté internationale était incapable de renouveler sa réflexion et son action, elle aurait à assumer la responsabilité d'avoir laissé passer une occasion unique de faire de la CNUCED une organisation compétente et utile et d'avoir déçu ceux qui pouvaient bénéficier d'une CNUCED revitalisée. Toutefois, les leçons du passé n'étaient pas en elles-mêmes un gage de succès pour l'avenir. Pour assurer ce succès, il faudrait que tous les pays abandonnent un certain nombre de vieilles habitudes et travaillent ensemble dans un esprit de coopération. Les pays du Groupe B étaient prêts à jouer pleinement leur rôle.

57. Le représentant du Japon a dit que le document final de Midrand définissait les grandes orientations des travaux de la CNUCED pour les années à venir. Mais l'ampleur même de ces grandes orientations signifiait qu'une action plus concrète, reposant sur une approche progressive, serait nécessaire, s'inspirant en particulier du succès des stratégies de développement des pays en développement. Les travaux devaient répondre à un souci de réalisme et de pragmatisme, et n'être ni excessivement ambitieux, ni une simple répétition des thèmes et des formules du passé. La communauté internationale devait poursuivre avec opiniâtreté ses efforts pour parvenir à des résultats constructifs et

concrets à travers une analyse et un dialogue approfondis reposant sur un véritable partenariat, en vue de promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et en tenant compte des problèmes spéciaux des PMA.

58. Le représentant de la Suisse a dit que les autorités de son pays estimaient que le Conseil avait correctement engagé la mise en oeuvre des résultats de la neuvième session de la Conférence. La Suisse soutenait le Secrétaire général de la CNUCED dans sa difficile et complexe restructuration du secrétariat, conformément aux dispositions du document final de la neuvième session de la Conférence, restructuration visant à le préparer à exécuter avec efficacité le programme de travail négocié à Midrand. Les promesses de Midrand devaient aujourd'hui se traduire en activités courantes pour garantir une revitalisation et une renaissance durables de la CNUCED. Le succès passait par une étroite coopération entre toutes les délégations et avec le secrétariat, dans l'esprit de la Déclaration de Midrand et du nouveau partenariat pour la croissance et le développement.

59. Évoquant les consultations sur les ordres du jour provisoires de la première session des commissions, le représentant de la Norvège a dit que, tout en reconnaissant la nécessité de respecter le libellé du document final adopté à Midrand, la délégation norvégienne avait été quelque peu troublée par l'orientation donnée à certains points de ces ordres du jour, en particulier dans les annotations. Ses troubles ayant toutefois été, dans une certaine mesure dissipés, la délégation norvégienne considérait que l'on disposait désormais d'une base utile pour la tenue de la première session des trois commissions. Pour ce qui était de la réunion de haut niveau prévue à la quarante-troisième session du Conseil, le Gouvernement norvégien avait indiqué, compte tenu de ce qui avait été planifié à ce jour, qu'il comptait y être représenté à un niveau ministériel. Enfin, la délégation norvégienne, comme l'Union européenne, souhaitait savoir comment les observations des États membres à propos de la planification à la CNUCED de certaines réunions d'experts seraient prises en compte dans la planification future de ces réunions.

60. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que, moins de deux mois après la clôture de la neuvième session de la Conférence, la CNUCED avait déjà respecté l'engagement pris de commencer sans retard à mettre en oeuvre les décisions adoptées. Le secrétariat avait pris note avec le plus grand soin des observations présentées au cours de la treizième réunion directive sur plusieurs aspects des travaux futurs. Le changement était un processus continu. Un bon départ avait été pris : il fallait désormais aller de l'avant pour obtenir des résultats concrets. Des progrès avaient été réalisés dans de nombreux domaines, s'agissant par exemple de la participation du secteur privé à la réunion de haut niveau du Conseil sur l'investissement étranger. Pour sa part, le secrétariat continuerait – concernant la restructuration, la documentation et les travaux préparatoires – de répondre à toutes les attentes dont il faisait l'objet.

Chapitre V

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

61. La treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 8 juillet 1996 par M. Jacob Selebi (Afrique du Sud), vice-président du Conseil. En l'absence du Président du Conseil, M. William Rossier (Suisse), M. Selebi a présidé la treizième réunion directive.

B. Bureau de la treizième réunion directive

62. En l'absence de changement dans la composition du Bureau depuis la douzième réunion directive, le Bureau de la treizième réunion directive était constitué comme suit :

<u>Président</u> :	M. William Rossier	(Suisse)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Youri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Munir Akram	(Pakistan)
	Mme Kristie Kenney	(États-Unis d'Amérique)
	M. Antonio E. Marziota Delgado	(Cuba)
	M. Toshio Tsunozaki	(Japon)
	M. Sirous Nasser	(République islamique d'Iran)
	M. Javier Paulinich	(Pérou)
	M. Henri Reynaud	(France)
	M. Jacob S. Selebi	(Afrique du Sud)
	Mme Appolonie Simbizi	(Burundi)
<u>Rapporteur</u> :	M. Jan Piotrowski	(Pologne)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

63. À sa 874ème séance, le 8 juillet 1996, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa treizième réunion directive, reproduit dans la section I du document TD/B/EX(13)/1. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I plus loin.)

D. Composition du Conseil du commerce et du développement

64. À la 874ème séance, le 8 juillet 1996, le Président a annoncé que le Secrétaire général de la CNUCED avait reçu une communication officielle de la République de Slovénie, qui souhaitait devenir membre du Conseil du commerce et du développement.

Décision du Conseil

65. Le Conseil du commerce et du développement a décidé d'accueillir parmi ses membres la République de Slovénie, en vertu des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle que modifiée. Il a noté que le nombre de ses membres était désormais de 144.

E. Examen du calendrier des réunions

(Point 3 de l'ordre du jour)

66. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Projet de calendrier des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1996 et projet de calendrier indicatif pour 1997"

(TD/B/EX(13)/CRP.1), qui avait été établie à l'issue de consultations informelles du Président.

67. En présentant le point, le Président a proposé que le Conseil n'entame pas de discussions détaillées sur le calendrier à ce stade, mais qu'il l'approuve aux fins de planification, étant entendu que le calendrier serait révisé lors des consultations informelles du Bureau en septembre 1996, avant que le Conseil ne l'approuve et ne le modifie à sa quarante-troisième session. Le secrétariat tiendrait également compte des observations présentées par des délégations au cours des consultations informelles concernant l'établissement de la documentation et la nécessité d'éviter tout chevauchement avec d'importantes réunions au Palais ou à l'extérieur. Le calendrier prévoirait en outre quatre jours de consultations informelles en septembre 1996 pour le Président du Conseil et le Bureau et quatre jours de consultations informelles aussi en septembre pour le Secrétaire général de la CNUCED. Il devrait enfin prévoir une dotation pour des réunions de groupes régionaux.

68. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a rappelé que le Secrétaire général de la CNUCED avait adressé une lettre aux États membres de la CNUCED, en date du 19 mars 1996, pour obtenir leurs vues sur la nécessité de convoquer le Comité préparatoire de la Conférence de révision de la Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes (dont la réunion était actuellement prévue du 26 au 28 novembre 1996). L'opinion de l'Union européenne était qu'aucune question ne justifiait, à ce stade, la convocation d'une telle réunion. En conséquence, avant que le Conseil ne décide de convoquer le Comité préparatoire, le représentant a demandé au secrétariat d'indiquer quelle réponse à la lettre du Secrétaire général avait été reçue de l'ensemble des États membres.

69. Le Secrétaire du Conseil a dit que le secrétariat donnerait l'information demandée aussitôt que possible. En fonction de quoi, le Bureau, lors des consultations de septembre, pourrait prendre une décision sur le maintien ou non de la réunion du Comité préparatoire au calendrier des réunions pour le reste de l'année 1996.

Décision du Conseil

70. Sous réserve des observations susmentionnées, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet de calendrier des réunions figurant dans le document TD/B/EX(13)/CRP.1.

F. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive

(Point 6 de l'ordre du jour)

71. À la clôture de sa 874ème séance plénière, le 8 juillet 1996, le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur, sous l'autorité du Président, à établir le rapport sur sa treizième réunion directive.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA TREIZIEME REUNION DIRECTIVE*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session.
3. Examen du calendrier des réunions.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive.

* Tel qu'adopté par le Conseil à sa 874ème séance, le 8 juillet 1996 (voir par. 63 plus haut).

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT*

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil;
2. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays d'Asie de l'Est en matière de développement.
4. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Examen de l'application du Programme;
 - b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les PMA membres de l'OMC à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.
6. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED.
7. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
 - a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement;
 - b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED.
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :

* Tel qu'approuvé par le Conseil à sa 874ème séance, le 8 juillet 1996 (voir par. 22 plus haut).

- a) Développement progressif du droit commercial international :
vingt-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour
le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce
international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions
administratives et questions connexes.
- a) Examen des listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de
l'Assemblée générale;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76
du règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de
l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session.

Annexe III

ORDRES DU JOUR PROVISOIRES ANNOTES DE LA PREMIERE SESSION DES TROIS COMMISSIONS

A. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

(Commission 1)

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral.

Il s'agit d'examiner les débouchés et les problèmes commerciaux des pays du tiers monde, ainsi que les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur leur développement. Leurs débouchés dans le secteur des biens et services et leur intégration dans l'économie mondiale dépendront aussi dans une large mesure de leur capacité de participer davantage au système commercial multilatéral. Les débats seront axés sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement de l'infrastructure administrative nationale, pour donner aux pays les moyens de s'acquitter de leurs obligations et d'exercer leurs droits dans ce domaine, ainsi que sur l'assistance aux pays souhaitant devenir membres de l'OMC. Le rapport établi par le secrétariat pour cette session devrait porter sur les moyens de renforcer les capacités de participation au système commercial multilatéral.

4. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens.

Conformément au mandat défini par la Conférence à sa neuvième session, la Commission devrait faire le point de la situation quatre ans après la Conférence de Rio, en mettant l'accent sur les questions indiquées au paragraphe 91 iv) du document adopté par la Conférence.

5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission.

B. Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

(Commission 2)

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Évolution de l'investissement international : l'interaction de l'investissement et du commerce et ses incidences sur le développement.

Compte tenu des tendances mondiales et régionales de l'investissement étranger direct et sur la base d'une analyse des liens entre celui-ci et le commerce, la Commission étudiera des mesures nationales et internationales visant à accroître la contribution de l'investissement étranger direct au développement, et en particulier à encourager l'investissement dans les pays en développement, surtout dans les PMA. Pour faciliter le débat, le rapport sur la question résume les renseignements donnés dans le World Investment Report 1996.

4. Droit de la concurrence : questions revêtant une importance particulière pour le développement.

La Commission examinera la question de la poursuite des travaux analytiques sur les pratiques commerciales restrictives et de l'assistance pour l'élaboration de la politique et du droit de la concurrence. Pour faciliter le débat, des experts établiront un rapport.

5. Rapports appelant l'attention de la Commission.

La Commission examinera le rapport du secrétariat de la CNUCED sur les activités du programme et le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

6. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission.

C. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement

(Commission 3)

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises.

La nouvelle dynamique de la production et du développement des entreprises, engendrée par la mondialisation, la libéralisation et le progrès technique, a mis en relief la nécessité pour les pays en développement et d'autres pays d'adopter une stratégie nationale globale et cohérente pour favoriser l'essor des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), afin qu'elles deviennent un des moteurs de la croissance et de l'intégration dans l'économie mondiale. Pareille stratégie est importante pour les pays à tous les stades de développement, mais surtout pour les pays les moins avancés où le secteur des entreprises n'est pas encore arrivé à maturité et doit donc être renforcé. La Commission étudiera les principaux éléments de cette stratégie, y compris ses aspects politiques et institutionnels, en vue de contribuer à la définition d'orientations nationales et internationales pour accroître le rôle des entreprises dans le développement et dans l'économie mondiale. Le débat sur cette question sera facilité par l'échange de données. L'accent sera mis en particulier sur i) le rôle du dialogue entre l'État et le secteur privé dans le développement des entreprises; ii) les mesures propres à favoriser la création, le développement, l'efficacité, la compétitivité et l'internationalisation des entreprises, en particulier des PME, notamment grâce à l'établissement de liens entre les entreprises à l'échelle nationale et internationale, et la question de rapports entre développement des entreprises et technologie; iii) les mesures permettant de remédier aux effets des politiques d'ajustement structurel sur le développement des entreprises.

4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale.

Dans ce secteur, la CNUCED a pour tâche essentielle d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition à se doter de services d'appui au commerce (douanes, transports, banques et assurances, télécommunications, information commerciale, etc.) qui soient adaptés à leurs besoins particuliers. Les participants au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus, Ohio, en 1994, ont souligné que plusieurs de ces services pouvaient beaucoup contribuer à accroître la participation au commerce international (en particulier celle des acteurs les plus faibles). Dans chacun de ces secteurs, la Commission peut contribuer à définir les priorités et les mesures concrètes à prendre pour promouvoir rapidement l'efficacité commerciale dans le monde entier, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés. À cet égard, elle étudiera la possibilité d'inviter des experts à se réunir pour examiner des questions sectorielles et intersectorielles concernant la suite à

donner au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale. En se fondant sur les résultats de ces réunions et de ses propres travaux, la Commission devra ensuite définir et mettre en oeuvre les orientations découlant de l'évaluation de l'efficacité commerciale demandée par la Conférence à sa neuvième session. Elle tiendra compte de la coopération étroite entre la CNUCED, la CEE, le CCI et d'autres organisations internationales compétentes dans ce domaine. La question du transit revêt une importance particulière pour la plupart des pays en développement et des pays en transition; l'expérience pratique acquise par la CNUCED (dans le cadre de programmes comme le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et le Système douanier informatisé (SYDONIA), et de ses travaux sur des accords concernant des couloirs de transit) ainsi que les nouvelles techniques constituent à cet égard un capital que l'on pourrait faire fructifier rapidement. La Commission pourrait convoquer une première réunion d'experts pour étudier les moyens de simplifier l'application des accords de transit.

5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission.

Annexe IV

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Japon
Algérie	Kenya
Allemagne	Luxembourg
Arabie saoudite	Madagascar
Argentine	Malaisie
Australie	Malte
Autriche	Maroc
Bangladesh	Maurice
Bélarus	Mexique
Belgique	Mongolie
Bhoutan	Myanmar
Bolivie	Namibie
Brésil	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Burundi	Nigéria
Cameroun	Norvège
Canada	Ouganda
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Chypre	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Portugal
Croatie	République démocratique populaire de Corée
Cuba	République arabe syrienne
Danemark	République de Corée
Égypte	République tchèque
El Salvador	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Sierra Leone
Ex-République yougoslave de Macédoine	Slovaquie
Fédération de Russie	Slovénie
Finlande	Soudan
France	Sri Lanka
Ghana	Suède
Grèce	Suisse
Honduras	Thaïlande
Hongrie	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Ukraine
Irlande	Venezuela
Israël	Viet Nam
Italie	Yémen
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Jamaïque	

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(13)/INF.1.

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Comores
Saint-Siège
Lituanie.

3. Étaient représentés à la réunion :

le Programme des Nations Unies pour l'environnement
le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

4. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Organisation arabe du travail
Communauté européenne
Organisation de l'unité africaine
Organisation internationale pour les migrations.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Confédération mondiale du travail
Fédération luthérienne mondiale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté.